

PRÉSENTATION

- Niveau d'entrée: B2 à C1 « Autonome » (selon le Cadre européen commun de référence pour les langues)
- Accès: test de placement *ou* DEF
- Niveau de sortie: C1+ à C2 « Maîtrise » (Conseil de l'Europe)
- Durée: 1 semestre, soit environ 200 heures

Contenus du *DAEF généraliste* et du *DAEF de spécialité*

➤ Tronc commun: 60 % (environ 125 h)

– *Langue et méthodologie*: 80 % du tronc commun

– *Culture et société françaises*: 20 % du tronc commun

(chaque centre s'organise à l'intérieur de ce bloc)

➤ Autres enseignements: 40 % (environ 75 h)

L'étudiant choisit entre *formation générale* ou *formation de spécialité*

Formation générale (cours spécifiques au centre ou suivis en UFR)

Par exemple :

– littérature

– histoire

– cinéma

– politique

– art

– sociologie, etc.

ou

Formation de spécialité (en liaison avec les UFR)

Par exemple :

– lettres

– didactique des langues

– sciences économiques

– sciences sociales, etc.

NB: Chaque centre peut préparer à l'une ou l'autre formation ou aux deux.

GRILLE

A. TRONC COMMUN

Compétences linguistiques et pragmatiques

Épreuves	Durée	Note
Compréhension de l'oral Compréhension d'un document audio, vidéo expositif ou argumentatif	Durée globale : de 40 à 60 mn	40
Expression orale Exposé d'une recherche personnelle devant un jury <p style="text-align: center;"><i>ou</i></p> Discussion	10-20 mn	40
Compréhension de l'écrit d'un texte informatif, commentatif, argumentatif, à ancrage sociologique, culturel, politique, philosophique... (500-800 mots)	1 h 30	60
Expression écrite Écrit de type universitaire : argumentatif, expositif... (narratif exclu) <p style="text-align: center;"><i>ou</i></p> Synthèse de documents (en 600-800 mots)	2 h	60

Savoirs culturels

Épreuves	Durée	Note
1 épreuve écrite	2 h	50

B. AUTRES ENSEIGNEMENTS CULTURELS ET DISCIPLINAIRES

(Formation générale ou formation de spécialité)

Épreuves	Durée	Note
Épreuves écrites et/ou orales chacun des cours	En accord avec les UFR	50

Le contrôle continu est laissé à la discrétion des centres (modalités et pourcentage).

Validation possible en ECTS.

L'ensemble des épreuves peut être découpé et validé en unités capitalisables.

TRONC COMMUN – COMPRÉHENSION DE L'ORAL

1. Objectifs et principaux savoir-faire requis

Tester la capacité à comprendre une intervention orale sur un sujet spécialisé : compréhension globale et détaillée.

Tester la capacité à repérer la progression d'un énoncé et à interpréter le discours explicite et implicite.

2. Nature de l'épreuve

Écoute ou visionnement collectifs avec questionnaire individuel (questions et réponses écrites).

3. Supports

Documents audio ou vidéo : émissions radiophoniques, télévisuelles ; conférences...

2 types de documents possibles :

- a) Document court de moins de 5 mn (débit et densité informationnelle très importante).
- b) Document long : 10 mn environ.

4. Durée de l'épreuve

Durée totale de l'épreuve : entre 40 et 60 mn, en fonction du type de document.

5. Modalités de passation

- écoute – découverte
- lecture des questions (3 mn)
- 2^e écoute
- réponse aux questions (30 mn)

6. Typologie des questions

6 à 8 questions relevant de 3 types :

- questions factuelles : rechercher une information dans le texte,
- questions sur l'implicite,
- questions d'inférence : interpréter, déduire en fonction de ce que l'on a écouté.

Ces questions peuvent être ouvertes ou fermées, (QCM à 4 items minimum ; oui/non ; vrai/faux), larges (questions transversales) ou ciblées.

7. Consignes

Les consignes peuvent être énoncées oralement au début de l'épreuve ou figurer sur la copie remise à l'étudiant. Les questions doivent y figurer. Le questionnaire doit être accompagné du barème.

La clarté et la précision des consignes doivent être un souci constant des concepteurs d'épreuves. Bien préciser s'il s'agit de cocher, citer, compléter ou rédiger sans répéter le texte.

La prise de notes pendant la deuxième écoute est possible.

Recommandation: les réponses à vrai/faux sont à justifier.

8. Critères d'évaluation

L'évaluation portera sur la capacité à maîtriser le sens général d'un oral et la perspective dans laquelle il a été produit.

Rappel: on n'évalue pas la qualité de la langue en tant que telle, mais comme moyen de transmettre le message. Seules les erreurs compromettant l'intelligibilité seront pénalisées.